

# Règlement officiel du concours QuébecFrancExpress « Virée VIP au QUÉBEC! 11 jours pour 2 personnes »

---

## 1. DURÉE DU CONCOURS

Le concours débute le mardi le 9 juin 2015 à 9:00 et se termine à 23:59 le mercredi le 22 juillet 2015, date et heure limite d'inscription au concours.

## 2. ADMISSIBILITÉ

Le concours est ouvert à toute personne résident en France et ayant atteint l'âge de la majorité au moment où elle participe. Seul les personnes ayant un lien avec l'industrie touristique sont admissibles : représentant(e)s d'agence de voyages, voyagistes, professionnels en tourisme, journalistes spécialisé(e)s en tourisme). Non admissible : les personnes n'ayant aucun lien avec l'industrie touristique, les employés, agents et représentants de Joanne Beaulieu Communications Inc., Bollé Communications, les fournisseurs de services et de prix, les agences de publicité et de promotion et autres compagnies engagées dans ce concours ainsi que toutes les personnes avec lesquelles ils (elles) sont domicilié(e)s et les membres de leur famille.

## 3. COMMENT PARTICIPER

Pour participer au concours « Virée VIP au QUÉBEC! », remplissez le bon de participation disponible sur le site <http://quebecfrancexpress.com/concours/concours-vip-au-quebec-2015/> Aucun achat n'est requis. Vous devez vous inscrire au Bulletin pour participer au concours.

Le participant doit inscrire les informations requises dans les champs obligatoires du bon de participation afin de rendre le participant admissible au tirage. Tous les bons de participation doivent être reçus avant minuit, le 22 juillet 2015. Une fois le bon de participation enregistré, un courriel de confirmation vous sera transmis.

Aucun fac-similé, aucune reproduction mécanique ou manuelle du bon de participation ne sera accepté. Il y a une limite d'une inscription par adresse courriel pendant toute la durée du concours. Toute tentative d'inscriptions multiples par un participant le disqualifiera automatiquement du concours.

## 4. DESCRIPTION DU PRIX POUR 2 PERSONNES – Valeur 5 000 Euros

Ci-dessous la valeur des prix sont en dollars canadien. Dates du voyage: 23 août au 2 septembre 2015. Dates fixes, certaines conditions peuvent s'appliquer)

### Transport

#### Air Transat – Valeur 2 000 \$

- 2 billets d'avion aller-retour France-Québec;
- Départ de la France le 23 août 2015 sur la Ville de Québec (YQB) et retour de la Ville de Québec (YQB ou YUL) vers la France le 2 septembre 2015.

### Région Saguenay-Lac-Saint-Jean

7 jours - Vacances sans voiture dans le Fjord avec la navette maritime - Valeur 3 500 \$

#### ITINÉRAIRE COMPLET :

##### JOUR 1

17 h Accueil à l'Auberge  
des Battures de La Baie  
>> Souper Table d'hôte

**JOUR 2**

7 h 30 Petit déjeuner  
 9 h 30 Navette Maritime au quai de La Baie  
 10 h 15 Arrivée au quai de Sainte-Rose-du-Nord  
 >> Randonnée et visite de Sainte-Rose-du-Nord  
 >> Dîner à Sainte-Rose-du-Nord  
 13 h Départ pour le Parc Aventures Cap Jaseux  
 >> Activité de parcours aérien ou Via Ferrata  
 >> Souper au Parc et coucher dans une maison  
 dans les arbres ou en cabine en bois rond

**JOUR 3**

8 h Petit déjeuner  
 9 h Départ pour Sainte-Rose-du-Nord  
 10 h 15 Navette Maritime  
 11 h Arrivée au Parc National du Fjord-du-Saguenay  
 >> Randonnée pédestre ET Via Ferrata  
 >> Dîner boîte à lunch  
 17 h Départ pour L'Anse-Saint-Jean  
 17 h 30 Arrivée à l'Auberge des Cévennes  
 >> Souper  
 >> Coucher

**JOUR 4**

7 h 30 Petit déjeuner  
 10 h Départ Navette Maritime  
 pour COMBO Fjord et Baleines  
 11 h 30 Arrivée à Tadoussac  
 13 h 15 Excursion aux Baleines  
 16 h 15 Retour  
 17 h Retour vers L'Anse-Saint-Jean  
 18 h 30 Arrivée à L'Anse-Saint-Jean  
 >> Souper au restaurant l'Islet  
 >> Coucher aux Chalets du Fjord

**JOUR 5**

>> Petit déjeuner  
 >> Matinée libre / Boutiques et promenade  
 >> Dîner au restaurant L'Islet  
 13 h Initiation au Kayak de Mer avec Fjord en Kayak  
 16 h Retour du kayak  
 >> Soirée au centre de villégiature au Pied d'Édouard  
 Spas et soins corporels / Centre de santé  
 >> Souper et coucher

**JOUR 6**

7 h 30 Petit déjeuner  
 9 h Buggy au Mont-Édouard et Zec Brébeuf  
 avec Horizon Evasion  
 12 h Retour  
 13 h Lunch au Café du Quai  
 14 h 30 Départ de la Navette Maritime / Retour à La Baie  
 17 h Arrivée à La Baie  
 >> Souper-coucher à l'Auberge des 21  
 ou à La Grange aux Hiboux

**JOUR 7**  
 Petit déjeuner  
 Fin du Forfait

## Région de Québec

### Hôtel Château Laurier - Valeur 1 100 \$

- 4 nuits en occupation double
- 2 petits déjeuners

### Restaurants Tournebroche et Patriarche - Valeur 300 \$

- 1 apéro pour 2 personnes au Tournebroche  
 et
- un souper pour 2 personnes au Patriarche  
 (excluant la boisson et le service au Patriarche)

### Restaurant Louis-Hébert - Valeur 100 \$

- Certificat cadeau

### Quartier Petit - Champlain - Valeur 100 \$

- Certificat cadeau

### Passeport Exclusif - Québec, Ville et région (Association touristique)

- Accès gratuit à plus de 18 attraits et services touristiques du Vieux-Québec et environs
  - **Musée Royal 22e Régiment**, 1, Côte de la Citadelle [www.lacitadelle.qc.ca](http://www.lacitadelle.qc.ca)
  - **Funiculaire du Vieux-Québec**, 16, rue du Petit-Champlain [www.funiculaire-quebec.com](http://www.funiculaire-quebec.com)
  - **Parc de la Chute-Montmorency**, 2490, avenue Royale [www.parcdelachutemontmorency.com](http://www.parcdelachutemontmorency.com)
  - **Musée des Ursulines de Québec**, 12, rue Donnacona [www.museedesursulines.com](http://www.museedesursulines.com)
  - **Musée de la civilisation**, 85, rue Dalhousie [www.mcq.org](http://www.mcq.org)
  - **Musée de l'Amérique francophone**, 2, côte de la Fabrique [www.mcq.org](http://www.mcq.org)
  - **Musée de la place Royale**, 85, rue Dalhousie [www.mcq.org](http://www.mcq.org)
  - **Société des traversiers du Québec**, 250, rue Saint-Paul [www.traversiers.gouv.qc.ca](http://www.traversiers.gouv.qc.ca)
  - **Aquarium du Québec**, 1675, avenue des Hôtels [www.aquariumduquebec.com](http://www.aquariumduquebec.com)
  - **Observatoire de la Capitale**, Édifice Marie-Guyart [www.observatoire-capitale.com](http://www.observatoire-capitale.com)
  - **Centre d'interprétation de la vie urbaine de la ville de Québec / Maison historique Chevalier/Îlot des Palais**, 76, côte de la Montagne [www.civuquebec.ca](http://www.civuquebec.ca)
  - **Musée du Fort**, 10, rue Sainte-Anne [www.museedufort.com](http://www.museedufort.com)
  - **Commission des champs de bataille nationaux**, 390, avenue De Bernières [www.lesplainedabraham.ca](http://www.lesplainedabraham.ca)
  - **Lieu historique national des Fortifications-de-Québec (Parc-de-l'Artillerie)**, 2, rue D'Auteuil [www.pc.gc.ca/fortifications](http://www.pc.gc.ca/fortifications)
  - **Musée Bon-Pasteur**, 14, rue Couillard [www.museebonpasteur.com](http://www.museebonpasteur.com)
  - **Musée national des beaux-arts du Québec**, Parc des Champs-de-Bataille [www.mnbaq.org](http://www.mnbaq.org)
  - **Centre d'Interprétation de la Côte-de-Beaupré** 7976, avenue Royale [www.histoire-cotedebeaupre.org](http://www.histoire-cotedebeaupre.org)
  - **Centre des congrès de Québec**, 900, boulevard René-Lévesque Est [www.convention.qc.ca](http://www.convention.qc.ca)

#### 4.2 Les conditions suivantes s'appliquent au prix :

- Toute autre dépense ou frais sera à la charge de la personne gagnante et de son invité, incluant, mais sans restriction, les frais de déplacement de la résidence à l'aéroport de départ,
- Le séjour doit être effectué du 23 août au 2 septembre 2015. Les réservations doivent être effectuées à l'avance auprès de QuébecFrancExpress et sont sujettes aux disponibilités. Les visites pour les expositions et activités sont sujettes à l'horaire de leurs présentations respectives et aux dates ci-haut mentionnées.

#### 5. **TIRAGE**

Le tirage au sort du gagnant aura lieu le jeudi 23 juillet 2015 à 9h A.M. (heure du Québec) et se tiendra dans les bureaux de QuébecFrancExpress situés à Saint-Sauveur (Québec), Canada.

#### 6. **RÉCLAMATION DU PRIX**

Le participant dont le nom aura été tiré au sort sera avisé officiellement par courriel seulement, 1 jour ouvrable suivant le tirage. Il devra réclamer son prix dans les 5 jours ouvrables suivants, à défaut de quoi il sera disqualifié et les organisateurs procéderont à un nouveau tirage jusqu'à ce que le prix soit attribué. Le prix ne sera attribué qu'à un gagnant confirmé. Le nom du gagnant sera affiché sur le site web de QuébecFrancExpress à partir du moment où un gagnant aura été confirmé.

#### 7. **ACCEPTATION DU PRIX**

Le prix doit être accepté tel que décerné; il n'est pas monnayable en partie ou en totalité. Le prix ne peut être substitué à un autre prix, sauf à l'entière discrétion des organisateurs du concours et tel que ci-haut mentionné. Le prix ne peut être transféré à une autre personne. Le refus d'accepter un prix libère les organisateurs du concours de toute obligation reliée audit prix.

#### 8. **PUBLICITÉ**

Afin d'être déclaré gagnant, le participant sélectionné autorise les organisateurs du concours et leurs représentants à utiliser si requis, ses nom et prénom, photographie, image, voix, déclaration relative au prix et/ou ville de résidence à des fins publicitaires, sans aucune contrepartie.

#### 9. **AUTRES**

9.1 Tout bon de participation sera automatiquement rejeté s'il n'est pas conforme au règlement officiel ou si le bon est altéré, falsifié, mal inscrit, incomplet (champs obligatoires), modifié, hors-délai ou irrégulier d'une façon quelconque. Toute décision des organisateurs du concours est finale et sans appel.

9.2 Pour être déclaré gagnant, le participant sélectionné devra signer un formulaire d'accusé de réception (déclaration et renonciation) dégageant de toute responsabilité QuébecFrancExpress et toute personne ou entreprise reliées à ce concours pour tout dommage pouvant découler de l'acceptation et ou de l'utilisation du prix de ce concours. Le formulaire sera transmis au participant sélectionné qui devra le retourner dans un délai de 7 jours ouvrables suivant sa réception, à défaut de quoi il sera automatiquement disqualifié et un nouveau tirage sera effectué jusqu'à ce que le prix soit attribué.

9.3 La personne sélectionnée devra fournir une preuve d'âge aux organisateurs, si requis et confirmer avoir respecté le règlement du concours, à défaut de quoi elle sera disqualifiée. Dans un tel cas, un nouveau tirage sera effectué jusqu'à ce que le prix soit attribué.

9.4 Les chances de gagner dépendent du nombre total de bons de participation électroniques qui seront enregistrés pendant la durée du concours. Tous les bons de participation reçus deviendront la propriété des organisateurs du concours.

- 9.5 Dans l'éventualité où les organisateurs du concours se voyaient dans l'impossibilité de remettre le prix pour des raisons de force majeure indépendantes de leur volonté et non reliées au gagnant, ils s'engagent à remettre à la personne gagnante, un prix de valeur et de nature équivalente ou, à leur entière discrétion, la valeur du prix en argent.
- 9.6 Le présent concours est soumis aux lois fédérales, provinciales et municipales applicables.
- 9.7 Aux fins du présent règlement, le participant est la personne physique détentrice du compte correspondant à l'adresse électronique inscrite sur le bon de participation.
- 9.8 Les participants s'engagent à ne pas délibérément interrompre ou corrompre la tenue du concours, causer des dommages au site web, empêcher d'autres personnes de participer au concours ou de toute autre façon contrevenir au présent règlement, à défaut de quoi le participant sera automatiquement disqualifié et susceptible d'être poursuivi en vertu de tout recours à la disposition des organisateurs du concours.
- 9.9 Les organisateurs de ce concours se dégagent de toute responsabilité relativement au mauvais fonctionnement de toute composante informatique, de tout logiciel ou de toute ligne de communication, relativement à la perte ou l'absence de communication réseau, ou relativement à toute transmission défailante, incomplète, incompréhensible ou effacée par tout ordinateur ou tout réseau, et qui peut limiter la possibilité, ou empêcher toute personne de participer au concours. Les organisateurs de ce concours se dégagent de toute responsabilité pour tout dommage ou toute perte pouvant être causé, directement ou indirectement, en tout ou en partie, par le téléchargement de tout logiciel et par la transmission de toute information visant la participation au concours.
- 9.10 Les organisateurs de ce concours se réservent le droit, à leur entière discrétion, d'annuler, de mettre fin, de modifier ou de suspendre le présent concours dans son entier dans l'éventualité où il se manifeste un virus, un bogue informatique, une intervention humaine non autorisée ou toute autre cause hors du contrôle des organisateurs pouvant corrompre ou affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement normal du concours, sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour les résidants du Québec.
- 9.11 Il est strictement interdit d'utiliser ou de reproduire tout matériel protégé par droit d'auteur et toute marque de commerce reliés au présent concours sans le consentement écrit du détenteur des droits.